

## **ANNEXE III**

### **RÈGLEMENT D'EXAMEN**

## RÈGLEMENT D'EXAMEN

Certificat d'aptitude professionnelle  <b>OPÉRATEUR PROJECTIONNISTE DE CINÉMA</b>			<b>Scolaires</b> (établissements publics et privés sous contrat) <b>Apprentis</b> (CFA et sections d'apprentissage habilités) <b>Formation professionnelle continue</b> (établissements publics)	<b>Scolaires</b> (établissements privés hors contrat) <b>Apprentis</b> (CFA et sections d'apprentissage non habilités) <b>Formation professionnelle continue</b> (établissements privés) <b>Enseignement à distance</b> <b>Candidats individuels</b>	
ÉPREUVES	Unités	Coefficient	MODE	MODE	DURÉE
<b>UNITÉS PROFESSIONNELLES</b>					
EP1 – Préparation et remise en distribution d'un programme	UP1	3	CCF*	Ponctuel, pratique et oral	1 h 30
EP2 – Conduite d'une projection	UP2	4 (1)	CCF	Ponctuel, pratique et oral	1 h 40 (2)
EP3 – Étude de cas	UP3	4	CCF	Ponctuel écrit	3 h
<b>UNITÉS GÉNÉRALES</b>					
EG1 – Français et histoire-géographie	UG1	3	CCF	Ponctuel écrit et oral	2 h 15
EG2 – Mathématiques-Sciences	UG2	2	CCF	Ponctuel écrit	2 h
EG3 – Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF	Ponctuel	

\* Contrôle en cours de formation.

(1) Dont coefficient 1 pour la vie sociale et professionnelle.

(2) Dont une heure pour la vie sociale et professionnelle.